

## **REFORME DE LA POLITIQUE COMMUNE DES PECHEES.**

Une réforme de l'OCM (Organisation commune des Marchés) est en cours et doit être applicable en 2010. Il serait souhaitable que cette réforme de l'OCM soit mise en œuvre à la même date que celle de la PCP, sachant que le marché est un des règlements de base de la politique des pêches de l'U.E.

La pêche bretonne représente 67% des quotas attribués à la France.

Lorient représente 70% des espèces de grands fonds et plus globalement environ 25% des espèces sous quota.

Il est donc utile et justifié que le port de Lorient ait une « opinion » sur la future PCP.

La Commission Européenne reconnaît que la situation du secteur de la pêche est très insatisfaisante et préconise une réforme en profondeur.

Toutefois elle réaffirme d'entrée, et plus que jamais, ses principes de base. Cette méthode n'est pas cartésienne car ces derniers peuvent avoir leur part dans l'échec reconnu par la Commission. La démarche serait alors celle de l'obstination dans l'erreur.

Une refonte véritable doit donc aller au fond des choses. Et en particulier se demander d'emblée si les principes proclamés ne généreraient pas, par eux-mêmes, des effets pervers les contrariant, voire les annihilant.

Surtout si ces effets pervers sont du domaine économique, assez ignorés depuis 20 ans, puisque la Commission vient tout juste de se doter d'une unité spécialisée en économie.

La gestion des pêches est régie par des aspects physiques à base de tonnes, de mètres, de durées, de KW...

Alors qu'à notre époque, tout secteur complexe et en plus transnational, est, avant tout, régi par des méthodes managériales modernes qui prennent en compte des ratios, des flux financiers, qui conditionnent le comportement des acteurs de la filière.

La Commission considère que la pêche joue un rôle essentiel dans l'approvisionnement en denrées alimentaires des citoyens européens et qu'assurer l'avenir de la pêche est et doit rester un objectif stratégique important de l'UE. « Cet avenir doit être garanti dans un contexte difficile et changeant ».

Elle constate qu'un « grand » nombre de segments de la flotte ne sont pas viables...

Lesquels ???

Elle observe une baisse continue des quantités de produits de la mer issus des eaux européennes...

Est-ce le manque de ressource ? Ou la baisse continue de la flotte de pêche ???

### **Page 6-**

« La viabilité écologique de la pêche ». Nouveau concept pour réduire la flotte ?

On fait beaucoup référence au consommateur. Mais qui est plus concerné par la viabilité de la pêche que le pêcheur ? Ou bien, doit-on penser que ce sont des lobbies écologiques qui influencent la Commission ???

### **Page 7-**

PCP actuelle et ses résultats.

La Commission considère que les objectifs, apportés à la PCP en 2002 afin de garantir la viabilité de la pêche n'ont pas été atteints !

C'est vraiment nier tous les efforts et les contraintes qui ont été mis en œuvre par les pêcheurs avec un nombre de succès certains...

La plupart des stocks sont en déclin en raison de la surpêche !

Il n'y a vraiment que la pêche pour réguler les stocks ???

Les évolutions climatiques, les pollutions, les interactions entre les espèces...

Pour 88% des espèces, le degré d'exploitation est supérieur à la PME (Production Maximum Equilibrée)...

Rappelons que 59% des stocks demeurent inconnus des scientifiques, faute de données de captures suffisantes ou exactes. Les considérations faites en matière d'épuisement de certaines espèces ne sont donc fondées que sur 41% de ceux-ci !!!

#### **Page 8-**

La Commission considère que la flotte est en surcapacité !

Comment définit-on la « surcapacité » ?

Ne pourrait-on imaginer que la « surcapacité » existe quand une flotte de navires n'est plus rentable sur une pêcherie dont elle a les quotas ?

Mais évaluer la surcapacité en KW, nombre de navires, tjb...n'a pas de sens.

Réduction des flottes de 2%, augmentation des gains de productivités de 2 à 3%. On nous assène des vérités sans études fiables, et s'il y a réduction des captures, ne serait-ce pas parce que la flotte s'est réduite de façon importante lors des deux dernières décennies ?

#### **Page 9-**

Écrire que le consommateur européen paie deux fois son poisson est **scandaleux !**

La pêche est une activité primaire qui génère 4 à 5 emplois pour un marin embarqué.

Les aides sont justifiées par le fait que la pêche est une activité de cueillette, que le pêcheur subit des contraintes réglementaires très lourdes, mais le marché est libre, et la libre concurrence s'applique dès que le poisson est débarqué. Le pêcheur ne peut donc répercuter les évolutions de charges liées à son exploitation (ex : fuel).

La PCP est la politique économique la plus intégrée de l'UE.

On constate que, de Bruxelles, il n'est pas possible de gérer un secteur aussi varié et complexe. **Il faut donner aux Etats Membres plus d'autorité et d'autonomie dans la gestion des flottilles et des quotas qui leur sont attribués.**

#### **4.2. Page 11-**

Si l'on veut une pêche durable sur le plan économique, social et écologique, il est nécessaire qu'il y ait des navires de pêche, armés par des marins qui ont une vision durable de leur avenir et des investisseurs qui pensent que la pêche n'est pas sacrifiée à l'on ne sait quelle idéologie. Les « coups de barre » trop brutaux n'ont jamais donné de bons résultats par gros temps.

#### **4.3. Page 12-**

La Commission ne peut tout gérer. Il n'est donc pas pensable de lui donner des pouvoirs supplémentaires.

Le pouvoir doit rester aux élus. Laisser entendre que les décisions prises au Conseil sont la raison principale de l'échec des différentes PCP me semble « osé ».

Il est indispensable de décentraliser la répartition des responsabilités pour la mise en œuvre des décisions.

Il existe suffisamment d'exemples pour s'en inspirer.

Répartition des quotas par les Etats Membres, gestion de la ressource par les Organisations de Producteurs. Plans de pêches, tailles marchandes, filets sélectifs...

Cela implique un contrôle strict, et des sanctions, pour que le pêcheur qui respecte les règles ne soit pas pénalisé par celui qui ne respecterait pas ces mêmes règles.

La Commission doit se pencher sur un système de consultation bien organisé qui ne soit un rajout à l'existant.

La représentation professionnelle doit être adaptée à la répartition des responsabilités entre la prise de décision et sa mise en œuvre.

Europe, Etats, Régions (au sens des CCR) et Organisations de Producteurs.

#### **4.4.**

Il ne se fera pas de bonne politique des pêches sans une implication forte des pêcheurs.

Il faut prendre les bons exemples et les adapter aux différents secteurs.

Les OP sont un relais efficace pour une gestion saine des ressources. La cogestion est une bonne piste à mettre en œuvre. Encore faut-il en donner les moyens et les conditionner à un engagement.

L'autogestion est également un bon moyen de responsabiliser les acteurs de la filière.

Plus le centre de décision est loin, plus il est inadapté aux contraintes de chaque pêcherie et moins il est accepté.

Il y a de nombreux exemples de bonnes pratiques.

Taille de la langoustine supérieure au minimum, limitation des captures, arrêt de pêche les WE...

#### **4.5.**

Le log-book électronique peut améliorer sensiblement la collecte des données.

Le contrôle communautaire est indispensable. Un des freins est que le pêcheur qui respecte les règles n'en a pas un retour positif comparé à celui qui les transgresse.

L'autogestion est un levier puissant pour le respect de la réglementation. La communauté de professionnels est très vigilante sur les « outsiders » cherchant à contourner les contraintes.

Lier les aides à d'éventuelles fraudes serait une sorte de double « peine ». Si la fraude est constatée, elle doit être sanctionnée. Pourquoi pénaliser une autre fois ? Surtout de façon globale et aveugle.

#### **5.1.**

Il ne paraît pas judicieux de traiter la pêche en sectorisant les tailles des navires.

Cela voudrait dire qu'il n'y a aucune interaction entre le plateau continental proche du littoral et le large.

Pour exploiter les ressources rationnellement, il faut des petits, des moyens et des grands navires.

Les frayères sont en général dans les estuaires des fleuves, on ne peut dissocier la côte du large.

Il n'y a pas de bons pêcheurs qui exploiteraient le proche littoral et les mauvais qui vont plus au large.

La PCP doit être globale.

#### **5.2.**

La politique des quotas est pour l'instant ce qui a donné le meilleur résultat.

Malgré de nombreuses critiques et imperfections, tous les autres mécanismes n'ont démontré que des inconvénients infiniment plus nombreux.

Il est souhaitable que des moyens soient déployés pour mieux apprécier les stocks. Comment faire une gestion de la ressource si on n'a pas de données fiables.

Changer le mode de gestion ? Basé sur quoi ? Si l'on connaît les stocks, utilisons cette donnée...

### **5.3.**

La remise en cause de la stabilité relative enlèverait aux Etats la gestion de leurs pêcheries. Cela reviendrait à privatiser les droits de pêche au niveau de chaque navire et donc à une patrimonialisation de la ressource, à un marché des droits, à un renchérissement de l'accès au poisson, à un coût supérieur pour le consommateur et, in fine, à une concentration des ressources disponibles entre quelques grands groupes financiers.

Par ailleurs, la France qui a subi une réduction drastique de sa flotte, verrait ses efforts récupérés par des Etats n'ayant pas eut la même politique...

La remise en cause de la stabilité relative implique, au préalable, que les réductions de flotte et de captures soient proportionnels dans chaque Etat Membre, ce qui n'est pas démontré à ce jour.

La zone des 12 miles est sensible car beaucoup d'espèces viennent s'y reproduire. Laissons, comme aujourd'hui, les Etats gérer, soit directement, soit en décentralisant la bande côtière des 12 miles.

De plus, la pêche participe à la vie et à l'aménagement du littoral. Enlever aux Etats le pouvoir de la bonne gestion côtière serait un contresens aux objectifs affichés.

### **5.4.**

L'OCM a rempli ses objectifs de réduction des dépenses (33M€ dans les années 90 13M€ aujourd'hui).

Mais il est indispensable de faire évoluer l'OCM vers des actions mettant en œuvre une meilleure adéquation entre la demande et l'offre.

Les OP sont particulièrement adaptées pour ce travail.

A travers les POCP, une incitation forte à l'organisation était en place. Trois ans sont trop court pour juger d'un résultat.

La bonne organisation de la mise en marché favorise une plus grande concurrence et donc de meilleurs revenus pour les producteurs.

Elle favorise également une meilleure traçabilité des produits.

Les OP peuvent contribuer à garantir que les produits mis en marché font l'objet de pêcheries gérées de façon durable.

Les OP, représentant les producteurs, peuvent développer des politiques contractuelles.

La certification et l'étiquetage sont des leviers qui doivent permettre de mieux informer le consommateur. Les OP ont un rôle important dans ces orientations.

Un renforcement des OP en leur déléguant plus de responsabilité : gestion des quotas, des licences, des droits de pêche permet aussi de responsabiliser les producteurs en les impliquant dans la gestion et la valorisation de la ressource qui leur est affectée.

### **5.5.**

La Commission reconnaît bien qu'il y a de lourdes répercussions sur le milieu marin, dues aux conditions climatiques qui évoluent et à l'impact d'autres secteurs sur les ressources halieutiques.

Mais les seules propositions sont : «diminuer la flotte».

Il est indispensable d'avoir des études concernant les conséquences de l'état des eaux rejetées en mer, que ce soient les fleuves ou les eaux de ruissellement.

Sans oublier les interactions entre espèces.

Le milieu marin est complexe et l'on ne nous propose que des solutions simples, pour ne pas dire simplistes.

## **5.6.**

Depuis de nombreuses années, il est préconisé le dialogue entre scientifiques et professionnels.

Le Parlement Européen a proposé dans son avis une « Maison Commune de la Pêche » entre scientifiques et pêcheurs !

Aucun moyen n'a été mis en place...

La collecte des données de captures est un élément fondamental pour donner un avis scientifique approchant au mieux la réalité des stocks.

Il faut généraliser et institutionnaliser des expériences qui existent et qui sont de nature à mieux gérer durablement la ressource.

Les besoins financiers sont très faibles.

Ce serait de nature à améliorer le dialogue entre scientifiques et marins et à mieux impliquer les pêcheurs dans la gestion des ressources halieutiques dont ils dépendent directement.

## **5.7.**

Il est indispensable de maintenir un outil financier dédié à la pêche.

On ne peut conditionner l'octroi des aides à la réalisation d'objectifs stratégiques par les Etats Membres. Cela reviendrait à dire que ces mêmes Etats n'ont plus d'autonomie (alors que l'on parle de décentralisation), des flottes pourraient être sanctionnées en ayant respecté les règles.

Le soutien financier ne peut être différencié, sauf à créer des injustices et à gérer de Bruxelles l'évolution de la filière. Il faudrait en assumer les conséquences...

## **5.8.**

Le volet externe doit être renforcé. L'Europe a besoin d'approvisionnement en produit de la mer. Les pays riverains développent leurs propres outils de production.

Favoriser des accords de partenariat est indispensable.

Mais il faut que les règles de base que fixe l'Europe à ses producteurs soient également les mêmes pour les importations.

On ne peut mettre un secteur économique en concurrence déloyale, tout cela organisé par l'UE.

## **5.9.**

L'aquaculture est un volet de la PCP.

Elle a un impact non négligeable sur les ressources halieutiques.

Pour un kilo de poisson d'élevage, il est nécessaire de transformer quatre kilo de poisson en farine...

Or, aujourd'hui, l'aquaculture produit autant que la pêche...

Même si ce sont des « poissons fourrages » qui sont transformés en nourriture, ces « fourrages » sont la nourriture des poissons sauvages.

Il est donc indispensable que des évaluations concernant l'impact de la pêche « minotière » soient conduites afin de connaître les conséquences sur la pêche traditionnelle.

On ne peut laisser ce secteur important en dehors de la PCP.

## **6.**

-Les contrôles doivent être plus réguliers et équitables. Il n'y a pas de règlement sans une politique claire de contrôle.

-La politique d'importation des produits de la mer doit être adaptée aux règles que l'Union fixe à ses ressortissants.

-La suppression des rejets est une ambition louable mais très « démagogique », surtout dans des pêcheries multispécifiques comme c'est le cas pour tout le sud de l'Europe. Il vaut mieux avoir une politique de sélectivité des engins de pêche, et pourquoi pas une politique de valorisation des produits qui ne sont pas commercialisés.

-La PCP, sans ignorer son environnement, doit avoir son autonomie.

L'intégrer dans la PMI reviendrait à ce que la politique des pêches soit faite par d'autres, dans d'autres instances...

-Le développement de l'aquaculture passe, obligatoirement, par une augmentation des pêches minotières...

Est-ce bien la démarche durable que la Commission et les citoyens souhaitent ?

-Il n'est pas souhaitable de mettre en place des plans de gestion à long terme. Les évolutions des conditions de reproduction des stocks sont trop mal connues pour prévoir du long terme. Il faut pouvoir, au contraire, agir avec rapidité, souplesse et sans brutalité.

Cela demande une vraie concertation avec le secteur, une prise en compte des avis et des constats des professionnels, et des avis scientifiques argumentés et non basés sur des principes de précaution.

Maurice BENOISH . 18/07/2009